



ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS D'HAÏTI (OCPAH)

Note d'information

6 juin 2026

Projet de Renforcement de la Gestion des Finances Publiques

Contrat # HT/UCP MEF -5033636-Ccd-cds

Vers la comptabilité en droits constatés selon les normes IPSAS

Le Conseil de l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH) vous informe du lancement officiel du programme d'appui au Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) pour la transition de la comptabilité budgétaire vers la comptabilité en droits constatés, conformément aux Normes Comptables Internationales du Secteur Public (IPSAS). Le contrat d'assistance technique spécialisée signé le 14 avril 2026 entre le MEF et l'OCPAH comporte deux grands axes : 1) le toilettage des comptes de l'État afin d'aboutir à un bilan d'ouverture au 1er octobre 2026 ; 2) la formation de 150 agents de la Fonction publique.

Ces travaux seront réalisés, en collaboration avec les cadres de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) par deux firmes locales en partenariat avec le Consortium d'Expertise Stratégique de Québec (CES) :

- Le cabinet Joseph & Associés, Cabinet d'Expert-Comptable, chargé de l'apurement des comptes ;
- Le Groupement Gestion Conseil de Max Étienne, chargé du plan de bascule vers le SIGFiP et de la formation des acteurs concernés.

LES ÉTAPES DU MANDAT MEF/OCPAH

- Contrat signé le 14 avril 2026 entre le MEF et l'OCPAH.
- Première présentation institutionnelle en date du 3 juillet 2026 marquant le point de départ du programme auprès de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), portant sur la mise en place d'une stratégie de bilan d'ouverture dans le cadre du passage de la comptabilité de caisse à la comptabilité en droits constatés.
- Le mandat, d'une durée de six (6) mois, a pour date charnière le 1er octobre 2026, date officielle de la bascule vers la comptabilité en droits constatés et d'établissement du premier bilan d'ouverture de l'État.
- Les formations sur les normes IPSAS destinées aux membres de l'équipe d'intervention sur les comptes ont débuté le samedi 4 juillet 2026.

- Le plan de bascule, les guides didactiques ainsi que le plan de formation sont attendus pour juillet 2026 et auront pour objectif de former 150 agents de la fonction publique (comptables publics, contrôleurs financiers, gestionnaires de crédits, comptables matières et autres cadres du MEF) à la comptabilité en droits constatés et au nouveau Plan Comptable de l'État Haïtien (PCEH).

IMPORTANCE ET ENJEUX DE LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES

La comptabilité de caisse, encore utilisée par l'État haïtien, présente des limites importantes : elle ne retrace que les encaissements et décaissements, ne donne aucune vision du patrimoine de l'État, ne recense pas l'ensemble des dettes et créances, et ne permet pas de mesurer le coût réel des politiques publiques.

La comptabilité en droits constatés, exigée par la Loi sur l'Élaboration et l'Exécution des Lois de Finances (LEELF), transforme en profondeur la manière dont l'État mesure, gère et valorise son patrimoine. Elle permettra :

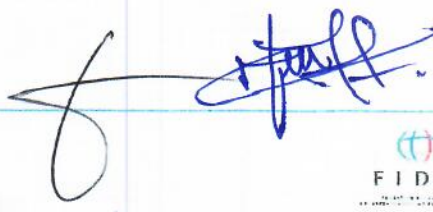
- Une vision complète et fiable de la situation financière de l'État ;
- La comptabilisation des actifs, des passifs et des engagements ;
- La production d'états financiers complets et exhaustifs ;
- L'amélioration de la transparence et de la reddition des comptes ;
- Le renforcement de la prise de décision publique.

Cette réforme s'appuie sur le Plan Comptable de l'État Haïtien (PCEH), adopté par le MEF en décembre 2023, et sur la nouvelle plateforme SIGFiP (Système Intégré de Gestion des Finances Publiques), appelée à remplacer progressivement l'ancien système SYSDEP-SYSCOMPTE.

LE RÔLE DE L'OCPAH

En tant que partenaire technique du MEF, l'OCPAH contribue à cette réforme à travers cinq mandats : l'élaboration d'un plan de bascule vers le SIGFiP, la production de guides didactiques et de supports de formation, l'évaluation du Plan Comptable de l'État Haïtien au regard des normes IPSAS, la rédaction d'un manuel de comptabilisation opérationnel, et la formation par visioconférence d'experts-comptables aux normes IPSAS.

Cet engagement illustre le rôle central que joue la profession comptable haïtienne dans la modernisation des finances publiques et le renforcement de la gouvernance de l'État.

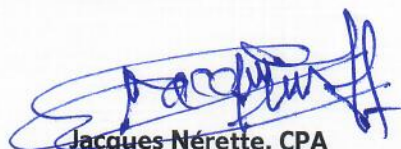


DOCUMENTS UTILES

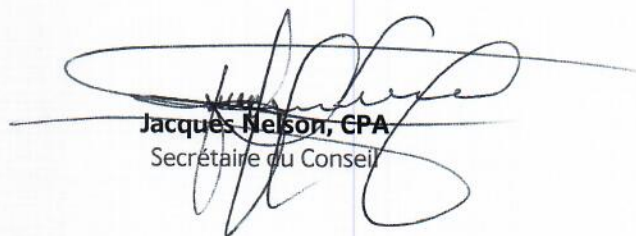
Afin de permettre à chacun de mieux comprendre les enjeux de cette réforme, les liens suivants seront partagés séparément :

- Plan Comptable de l'État Haïtien (PCEH)
- Documentation sur le budget de l'État et la LEELF
- Autres ressources relatives à la réforme des finances publiques

Port-au-Prince, le 6 juillet 2026



Jacques Nérette, CPA
Président du Conseil



Jacques Nelson, CPA
Secrétaire du Conseil

